



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP202210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Projet de territoire et ingénierie territoriale

OBJET : Demande de subvention pour la création de 2 terrains familiaux

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la délibération n° C30-07-2020-2 en date du 30 juillet 2020 relative aux délégations du Président, et plus particulièrement l'alinéa 12 : gestion financière et comptable « La sollicitation auprès des financeurs (personnes morales de droit public ou privé) de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions afférentes et leurs éventuels avenants » ;

Considérant l'opportunité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de déposer une demande de subvention pour le projet de création de 2 terrains familiaux locatifs au regard du plan de financement prévisionnel ci-dessous;

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT			
Travaux	150 000,00 €	Etat - AAP Création de terrains familiaux locatifs - Plan de relance	105 000 €	70%
		Autofinancement	45 000 €	30%
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €	100%

DECIDE

Article 1 : de la validation du plan de financement prévisionnel ci-dessus et du dépôt de la demande de subvention afférente.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le trésorier
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification publication d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET